



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/122

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 11 mars 2025 de l'entreprise SOLUTIONS 30 sise 2229 route des Crêtes 06560 VALBONNE, représentée par Madame Roxane LE BEUS tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue de travaux,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement sur la place située face au N°111 Grande Rue sera interdit du lundi 31 mars 2025 à 08H00 au vendredi 04 avril 2025 à 17H00 afin de permettre une intervention d'installation fibre optique. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la route.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 mars 2025.

Le Maire
Fernand BRUN

